

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DASES 11 - DDCT/DFPE/DJS/DAE/DAC/DEVE/DASCO/DPSP Signature de 30 conventions pluri annuelles d'objectifs inter directions avec les 30 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (6 345 419 euros) pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2021.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 30 conventions avec les associations gestionnaires des centres sociaux, et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris, de 6 345 419 euros au titre de l'année 2021, au fonctionnement de ces équipements ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement de Paris Centre, en date du 25 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement, en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement, en date du 21 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 12^e arrondissement, en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 13^e arrondissement, en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement, en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement, en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement, en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement, en date du 20 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement, en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20^e arrondissement, en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 236 407 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) gestionnaire du centre social La clairière, 20 rue Santerre (12e), (48161) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 234 407 € (2021-03832).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé «Express Yourself » : 2 000 € (2021-05103).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale de 194 602 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Carrefour Echanges Rencontres Insertion Saint Eustache, C.E.R.I.S.E, 46 rue Montorgueil (Paris Centre), (151041) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 194 602 € (2021-05913).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention globale de 193 670 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e - AIRES 10, 2 bis rue du Buisson Saint-Louis (10e), (10829), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 189 670 € (2021-05382).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Accueil jeunes : découvrir, s'orienter, se mobiliser » : 4 000 € (2021-05103).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention globale de 171 822 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Le Paris des Faubourgs, 107 bis rue du Faubourg Saint Denis (10e), (12405), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 171 822 € (2021-05181).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention globale de 311 122 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association le Picoulet Mission Populaire du XIème, 59 rue de la Fontaine au Roi (11e), (8561) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 288 622 euros (2021-05054).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « la santé à tout âge » : 3 500 € (2021-06665)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Agir avec et pour les familles » : 5 000 € (2021-02177).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS)
 - o Projet intitulé « Education populaire » : 4 000 € (2021-02174).
- Subvention au titre de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé : « Immersion culturelle au sein du quartier » : 4 000 € (2021-02175).
 - o Projet intitulé : « la santé à tout âge » : 1 000 € (2021-03143).
 - o Projet intitulé « fête de quartier » : 3 000 € (2021-07393).
- Subvention au titre de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires (DDCT/SVA)
 - o Projet intitulé « fête de quartier » : 2 000 € (2021-02911).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Une subvention globale de 224 945 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Solidarité Roquette, 47 rue de la Roquette (11e), (17036), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 224 945 € (2021-05168).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention globale de 244 068 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Relais 59, 1 rue Hector Malot (12e), (18896), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 244 068 € (2021-05161).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Une subvention globale de 222 692 euros est attribuée au titre de l'année 2021 à l'association 13 pour tous, 4 place de Vénétie (13e), (19943), pour assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES): 207 692 € (2021-05244).
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « La place des familles » : 4 000 € (2021-06746)
 - o Projet intitulé « Pause-toi là » : 4 000 € (2021-06018)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « La place des familles » : 2 000 € (2021-03428)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS)

- Projet intitulé « Pause-toi là » : 5 000 € (2021-06019)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Une subvention globale de 158 122 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Maison 13 solidaire, 13 rue Girardot (13e), (121341), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 158 122 € (2021-02566).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention globale de 179 112 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Carrefour 14, 15 rue des Mariniers (14e), (9966), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 168 112 € (2021-04136).
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - Projet intitulé « Familles ensemble » : 2 500 € (2021-00581)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS)
 - Projet intitulé « Accueil jeunes » : 3 000 € (2021-00916)
- Subventions au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) :
 - ° Projet intitulé « loisirs enfants » : 2 500 € (2021-00915)
 - ° Projet intitulé « familles ensemble » : 1 000 € (2021-00581)
 - ° Projet intitulé « Festival Quartiers en culture » : 1 000 € (2021-00914)
- Subvention au titre de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) :
 - ° Projet intitulé « loisirs enfants » : 1 000 € (2021-00915)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Une subvention globale de 232 066 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Etablissement Léo Lagrange Nord-Ile de France, 24 rue Jean Jaurès (80 Amiens), (185552), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social Maurice Noguès (DASES) : 230 066 € (2021-04811).
- Subventions au titre de la vie associative (DDCT/SVA) :
 - Projet « Animations et vie de quartier » : 2000 € (2021-06681)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Une subvention globale de 226 821 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Foyer de Grenelle-centre social, 17 rue de l'Avre (15e), (20822), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 226 821 € (2021-02402).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : Une subvention globale de 271 322 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CEFIA, 102 rue de la Jonquière (17e), 3001), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 254 322 € (2021-06034).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « Ateliers santé et bien être » : 2 000 € (2021-06420)
- Subvention au titre de la Direction des Affaires Culturelles (DAC)
 - o Projet intitulé « Passeport culture » : 5 000 € (2021-06426)
- Subventions au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « Familles des épinettes » : 2 000 € (2021-06421)
 - o Projet intitulé « Ateliers créatifs » : 2 000 € (2021-06422)
 - o Projet intitulé « Santé et bien être » : 2 000 € (2021-06423)
 - o Projet intitulé « Jeunesse citoyenne » : 2 000 € (2021-06424)
 - o Projet « fête de quartier et animations hors les murs » : 2000 € (2021-00950)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : Une subvention globale de 163 922 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association centre social et culturel Porte Pouchet, 5 boulevard du Bois Leprêtre (17e), (191754), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 163 922 € (2021-05194).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 15 : Une subvention globale de 220 122 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Ecole Normale Sociale-centre social Torcy, 2 rue de Torcy (18e), (9885), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 220 122 € (2021-05158).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 16 : Une subvention globale de 202 342 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Accueil Goutte d'Or, 26 rue de Laghouat (18e), (9510), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 202 342 € (2021-02544).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 17 : Une subvention globale de 248 922 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Maison Bleue-Porte Montmartre, 24 avenue de la porte de Montmartre (18e), (163481), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 248 922 € (2021-05034).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 18 : Une subvention globale de 592 303 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Espace 19, 6 rue Henri Verneuil (19e), pour ses trois centres sociaux (246), pour leur permettre d'assurer les actions suivantes :

Subvention au titre du fonctionnement global (DASES) :

-Espace 19 Ourcq : 185 889 € (2021-05150) subvention au titre du fonctionnement global (DASES),

-Espace 19 Cambrai : 191 989 € (2021-05150) subvention au titre du fonctionnement global (DASES),

-Espace Riquet : 214 425 € :

- Subvention au titre du fonctionnement global (DASES) : 191 425 € (2021-05150)
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « Améliorer la santé des habitants » : 18 000 € (2021-05226)
- Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) :
 - o Projet intitulé « Accès aux métiers de la petite enfance » : 3 000 € (2021-01075)
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « Accès aux métiers de la petite enfance » : 2 000 € (2021-06782)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer trois conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 19 : Une subvention globale de 160 822 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Rosa Parks, 219 boulevard Mac Donald (19^e), (183499), répartie comme suit, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 158 322 € (2021-05081).
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « rue aux enfants » : 2500 € (1000 € pour le 19^e et 1500 € pour le 18^e) (2021-01338).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 20 : Une subvention globale de 213 998 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Belle Ville, 15 bis/17 rue Jules Romains (19e), (19704), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 213 998 € (2021-05134).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 21 : Une subvention globale de 189 675 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Danube Social et Culturel, 49 bis rue du Général Brunet (19e), (9687), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 181 675 € (2021-02368).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « La santé au quotidien » : 3 000 € (2021-06026)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Parcours citoyen » : 5 000 € (2021-00312)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 22 : Une subvention globale de 207 956 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Jaurès Pantin Petit – J2P, 32 rue Petit (19e), (19485), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 203 956 € (2021-05157).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Accueil jeunes 12/25 ans » : 4 000 € (2021-05029)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 23 : Une subvention globale de 209 771 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Archipelia, 17/23 rue des Envierges (20e), (18047), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 191 771 € (2021-05799).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « La santé dans tous ses états » : 3 000 € (2021-02305)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « la halte garderie, un espace de co constructions avec les parents du quartier » : 3 000 € (2021-02310)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes comme ressources » : 3 000 € (2021-02303)
- Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) :
 - o Projet intitulé « Boîte à outils de l'emploi » : 4 000 € (2021-02307)
- Subvention au titre de la Direction des Espaces Verts (DEVE) :
 - o Projet intitulé « Jardin partagé, vies partagées » : 2 000 € (2021-02308)
- Subvention au titre de la Participation Citoyenne (DDCT/SPC) :
 - o Projet intitulé « Lundi, femmes solidaires » : 3 000 € (2021-02309)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 24 : Une subvention globale de 205 482 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Crescendo, 102 C rue Amelot (11e), (9608), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social Maison du Bas Belleville (DASES) : 189 482 € (2021-05196).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « La santé au centre social » : 3 000 € (2021-02389)
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « Jeunes en projet » : 3 000 € (2021-06193)
 - o Projet intitulé « Etre parents à Belleville » : 3000 € (2021-02391)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes en projet » : 3 000 € (2021-01441)
- Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) :
 - o Projet intitulé « Permanences accompagnement social vers l'emploi » : 4 000 € (2021-02394).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 25 : Une subvention globale de 242 276 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Relais de Ménilmontant, 70 rue des Rigoles (20e), (18888), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 236 276 € (2021-04200).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes actifs » : 1 500 € (2021-01594)
 - o Projet intitulé « Insertion et accès aux droits » : 1 500 € (2021-06030)
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) :
 - o Projet intitulé « Jeunes actifs » : 3000 € (2021-07396)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 26 : Une subvention globale de 218 321 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Dumas Réunion/Etincelles, 65 rue des Haies (20e), (47661), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES): 216 821 € (2021-05352).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Projet jeunesse » : 1 500 € (2021-06029)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 27 : Une subvention globale de 198 618 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Soleil Blaise, 7 square Vitruve (20e), (11445), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 193 118 € (2021-05207).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « Café des parents/ateliers nutrition » : 2 000 € (2021-06032)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
- Projet intitulé « Soutenir et accompagner les initiatives des adolescents·e·s et jeunes adultes : des nocturnes » : 2 000 € (2021-06033)

- Subvention au titre de la vie associative (DDCT/SVA) :
 - o Projet « lien social » : 1500 € (2021-06868)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 28 : Une subvention globale de 204 118 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association AOCSA La 20^{ème} CHAISE, 38 rue des Amandiers (20e), (16203), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 189 518 € (2021-05185).
 - Subvention au titre du fonctionnement de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
 - o Projet : « les ruches du 38 » : 1 600 € (2021-)
 - Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « Jeunes en mouvement » : 3 000 € (2021-06795)
 - Subvention au titre de la vie associative (DDCT/SVA)
 - o Projet intitulé « fête de quartier » : 2 000 € (2021-02291)
 - Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes en mouvement » : 3 000 € (2021-02296)
 - o Projet intitulé « animateur médiateur inter partenarial » : 2 000€ (2021-02292)
- Subvention au titre de la prévention de la délinquance (DPSP) :
- o Projet intitulé « animateur médiateur inter partenarial » : 3 000 € (2021-05954)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 29 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 conformément au tableau ci dessous :

Organisme bénéficiaire	Intitulés de l'action	Montant du financement
DASES/SEPLEX		
CASP-La clairière	« Centre social »	234 407 €
CERISE	« Centre social »	194 602 €
AIRES 10	« Centre social »	189 670 €
Le Pari's des Faubourgs	« Centre social »	171 822 €
Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet	« Centre social »	288 622 €
Solidarité Roquette	«Centre social »	224 945 €
Relais 59	« Centre social »	244 068 €
13 pour tous	« Centre social »	207 692 €
Maison 13 Solidaire	« Centre social »	158 122 €
Léo Lagrange-Maurice Noguès	« Centre social »	230 066 €
Association Broussais/Didot centre social Carrefour 14	« Centre social »	168 112 €
Foyer de Grenelle	« Centre social »	226 821 €
CEFIA	« Centre social »	254 322 €
Ecole Normale Sociale-centre social	« Centre social »	220 122 €

Torcy		
Accueil Goutte d'Or	« Centre social »	202 342 €
Maison Bleue	« Centre social »	248 922 €
Espace 19-Riquet	« Centre social »	191 425 €
Espace 19-Ourcq	« Centre social »	185 889 €
Espace 19-Cambrai	« Centre social »	191 989 €
Rosa Parks	« Centre social »	158 322 €
Belle Ville	« Centre social »	213 998 €
Danube	« Centre social »	181 675 €
Jaurès Pantin Petit - J2P	« Centre social »	203 956 €
Archipélia	« Centre social »	191 771 €
Crescendo-Maison du bas Belleville	« Centre social »	189 482 €
Association Relais Ménilmontant- centre social les Rigoles	« Centre social »	236 276 €
Association Dumas/Réunion-centre social Etincelles	« Centre social »	216 821 €
Soleil Blaise	« Centre social »	193 118 €
AOCSA La 20 ^e chaise	« Centre social »	189 518 €
Centre social et culturel Porte Pouchet	« Centre social »	163 922 €
TOTAL		6 172 819 €
DASES – Santé Chapitre 934 Nature 65748 Rubrique 412 Destination 4120001		
Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet	« la santé à tout âge en 2021 »	3 500 €
CEFIA	« ateliers santé et bien être »	2 000 €
Danube	« la santé au quotidien »	3 000 €
Espace 19	« améliorer la santé des habitants »	18 000 €
Crescendo-Maison du bas Belleville	« la santé au centre social »	3 000 €
Archipélia	« la santé dans tous ses états »	3 000 €
Soleil Blaise	« café des parents/ateliers nutrition »	2 000 €
TOTAL		34 500 €
CFI 14-11 Chapitre fonctionnel 935, nature 65748, destination 52000010 (DDCT SPV)		
Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet	« la santé tout âge »	1 000 €
	« immersion culturelle au sein du quartier »	4 000 €
	« Fête de quartier »	3 000 €
13 pour tous	« La place des familles »	4 000 €

	« pause-toi là »	4 000 €
Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14	« loisirs enfants »	2 500 €
	« Familles ensemble »	1 000 €
	« Festival Quartiers en Culture »	1 000 €
CEFIA	« familles des épinettes »	2 000 €
	« ateliers créatifs »	2 000 €
	« santé et bien être »	2 000 €
	« jeunesse citoyenne »	2 000 €
	« Fête de quartier »	2 000 €
Espace 19	« accès aux métiers de la petite enfance »	2 000 €
Crescendo-centre social Maison du bas Belleville	« jeunes en projet »	3 000 €
	« Etre parents à Belleville »	3 000 €
AOCSA-La 20 ^{ème} chaise	« jeunes en mouvement »	3 000 €
Relais Ménilmontant/centre social les Rigoles	« Jeunes actifs dans la société »	3 000 €
Rosa Parks	« La rue aux enfants »	2 500 €
TOTAL		47 000 €
Chapitre fonctionnel 936 – Rubrique élémentaire P65-1- Nature 65748 –(DAE)		
Archipélia	« Boite à outils de l'emploi »	4 000 €
Espace 19	« Accès aux métiers de la petite enfance »	3 000 €
Crescendo-centre social Maison du bas de Belleville	« Permanences accompagnement social vers l'emploi »	4 000 €
TOTAL		11 000 €
Chapitre 930 - Nature 65748 – Destination : 02400020 (DDCT SPC)		
Archipélia	Lundi, femmes solidaires	3 000 €
TOTAL		3 000 €
DDCT/SVA chapitre fonctionnel 930 rubrique 5200 Nature 65748		
	« Fête de quartier »	2 000 €
Le picoulet	« Fête de quartier »	2 000 €
Léo Lagrange	« Animations et vie de quartier »	2 000 €
Soleil blaise	« Lien social »	1 500 €
TOTAL		7 500 €
Chapitre 933 Rubrique 3112 Nature 65748 (DAC)		
CEFIA	« Passeport pour la culture»	5 000 €

TOTAL		5 000 €
Chapitre fonctionnel 933, rubrique 338, destination 3380002, nature 65748 (DJS/Jeunesse)		
CASP-centre social La clairière	« Express Yourself »	2 000 €
AIRES 10	«Accueil jeunes : découvrir, s'orienter, se mobiliser »	4 000 €
Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet	« Éducation populaire»	4 000 €
13 pour tous	« Pause-toi là »	5 000 €
Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14	« Accueil jeunes »	3 000 €
Danube	« Parcours citoyen »	5 000 €
J2P	« Accueil jeunes 12/25 ans»	4 000 €
Crescendo- Maison du bas Belleville	« Jeunes en projets »	3 000 €
Archipélia	« Jeunes comme ressources »	3 000 €
Association Dumas/Réunion-centre social Etincelles	« Projet jeunesse »	1 500 €
Association Relais Ménéilmontant-centre social les Rigoles	« Jeunes actifs »	1 500 €
	« Insertion et accès aux droits »	1 500 €
AOCSA-La 20è chaise	« Jeunes en mouvement »	3 000 €
	« Médiateur Animateur inter partenarial »	2 000 €
Soleil Blaise	«Soutenir et accompagner les initiatives des adolescents·e·set jeunes adultes : des nocturnes »	2 000 €
TOTAL		44 500 €
Chapitre fonctionnel 934 – Rubrique élémentaire 4212 - Nature 65748 –(DFPE)		
Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet	« Agir avec et avec les familles »	5 000 €
13 pour tous	« La place des familles »	2 000 €
Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14	« Familles ensemble »	2 500 €
Archipélia	« La halte garderie, un espace de coconstruction avec les parents du quartier »	3 000 €
TOTAL		12 500 €
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)		
Archipélia	« Jardin partagé, vies partagées »	2 000 €
AOCSA-20è chaise	« Les ruches du 38 »	1 600 €
TOTAL		3 600 €
Chapitre fonctionnel 932, Nature 65748, Rubrique P 213, Destination 21300050 (DASCO)		
Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14	Loisirs enfants	1 000 €

TOTAL		1 000 €
Chapitre 931 Article 65748 rubrique P11 ligne 11000010 (DPSP)		
AOCSA la 20 ^e chaise	Médiateur animateur inter partenarial	3 000 €
TOTAL		6 345 419 €

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO